

Table des matières

| | |
|--|----|
| Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2017 | 2 |
| I. Présentation du rapport moral du Bureau national | 3 |
| II. Présentation du rapport financier 2016 | 6 |
| III. Présentation des budgets prévisionnels 2017 et 2018 | 9 |
| IV. Intervention des vérificateurs aux comptes : | 11 |
| V. Présentation visuelle des candidats au Bureau national et aux postes de vérificateurs aux comptes | 13 |
| Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2017 | 14 |
| VI. Débat actus FFMC : | 20 |
| VII. Travail en tables rondes animé par le Bureau National | 20 |
| Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2017 | 22 |
| VIII. Présentation des rapports des tables rondes | 22 |
| IX. Election des vérificateurs aux comptes | 23 |
| X. Élection des membres du Bureau national | 24 |

ASSEMBLEES GENERALES FFMC 2017 SAINT-JEAN DE MONTS (85)

Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2017

Étaient présents à la tribune :

- Les membres du Bureau national :
Francis Cervellin, Fabien Delrot, Richard Esposito, Frédy Guilbert, Pierre-Henri Marchand, Christelle Robert et France Wolf.
- Les membres du Secrétariat national :
Marc Bertrand (Chargé de Mission Sécurité Routière), Vanessa Lebrun (Secrétaire comptable), Valérie Louyot (Secrétaire), Didier Renoux (Chargé de Mission Communication et Logistique)

Étaient représentés dans la salle :

- Les antennes FFMC : 01, 02, 03, 04, 06, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26/07, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 95, 973, 974 et PPC.
- Les structures :
Association pour la Formation Des Motards (AFDM),
Assurance Mutuelle Des Motards (AMDM),
FFMC Loisirs.
- Une association adhérente : Gai Moto Club (GMC).
- La filiale : Les Éditions de la FFMC.

Ce procès-verbal est rédigé à partir d'une prise de notes en cours d'Assemblée Générale, il peut subsister des erreurs ou des oublis, merci de nous les signaler au plus vite.

Le Bureau national :

- Adresse ses remerciements à l'antenne FFMC 85 pour l'organisation des Assises,
- Remercie les deux antennes des DOM, la Guyane (973) et la Réunion (974), d'être venus jusqu'à nous,
- Souhaite la bienvenue aux deux antennes nouvellement créées : l'Aisne (02) représentée par Eric Thiollier et la Creuse (23), représentée par Daniel Gargaud,
- Annonce la bonne nouvelle suivante : une association supplémentaire souhaite adhérer à la FFMC, le Vespa Club de France (VCF).

La présidence de séance est assurée par France Wolf.

I. Présentation du rapport moral du Bureau national

La lecture du rapport moral est faite par France Wolf et Fabien Delrot, puis les membres du BN présentent leurs dossiers (Cf. annexe).

Questions de la salle :

NB : l'indication entre parenthèses à côté de chaque nom correspond à l'organisation à laquelle appartient la personne qui parle. Un numéro indique le département d'une antenne FFMC.

Jean-Claude Buillon (28) : son antenne a organisé cette année pour la 17^{ème} ou 18^{ème} fois les Relais Motards Calmos (RMC). Malgré cela, il a fallu plusieurs relances pour que le RMC soit reconnu officiellement. Cela viendrait, semble-t-il de la FFMC.

Francis Cervellin (BN) : il s'agit d'une erreur de l'Automobile Club de l'Ouest (ACO).

Dominique Boulin (79) : s'étonne de voir apparaître l'AMDM sur le planning des Assises.

France Wolf (BN) : cela s'explique par la tenue d'une réunion des Délégués Bénévoles ce jour.

Patrick Jacquot (AMDM) : 2 contrats sont établis entre la FFMC et l'AMDM, la réunion est donc organisée sur le site des Assises pour raisons pratiques.

Nicole Barbaroux (06) : à la lecture du rapport d'activité, s'étonne de voir le nombre d'élèves en Education Routière pour la Jeunesse (ERJ) passer de 8 000 à 4 000 d'une année sur l'autre.

Marc Bertrand (SN) : les chiffres proviennent des éléments recueillis dans SIDES, ils ne correspondent pas forcément à la réalité, mais aux enregistrements effectués par les antennes.

Roger Boiron (04) : demande quels sont les motifs de rupture du contrat de Camille Joly, secrétaire juridique, et si le BN en a tiré les conséquences.

Fabien Delrot (BN) : il a été mis fin à la période d'essai d'un commun accord. Une réflexion est menée sur le recrutement futur car il n'est pas sûr que l'embauche d'un(e) secrétaire juridique soit la meilleure solution. Une décision sera prise dans quelques semaines.

France Wolf (BN) : Camille Joly nous a fait un état des lieux qui constitue une base intéressante de travail.

Jean-Michel Sénéchal (34) : demande si les Délégués bénévoles (DB) sont tous adhérents à la FFMC. Richard Esposito aurait dit que oui, alors que ce n'est pas le cas.

Philippe Stoppacher (13) : rappelle que Richard Esposito a dit qu'il lui semblait que c'était le cas.

Richard Esposito (BN) : dit qu'il lui semble inutile de répondre à une telle question.

Sophie Brunette (22) : espère que les Assises se passeront dans le respect et la bienveillance. En tout cas, bravo pour la présentation des documents.

Benoît Delemotte (59) : trouve que c'est une bonne chose que les DB soient présents, cela permet une mutualisation des frais. Effectivement, les rapports sont bien présentés. Le respect des autres est important pour l'image véhiculée par la FFMC et pour mettre nos forces en valeur.

Guillaume Chocteau (AMDM + 44) : un DB est un motard assuré à l'AMDM qui veut davantage s'investir dans le mouvement. Il ne comprend donc pas où est la polémique.

Alain Mazzier (39) : dans la partie 3 du rapport d'activité, intitulée «rappel des orientations », apparaît la phrase « travailler l'efficacité des synergies locales à travers l'évolution des Conseils de Régions : trésorerie commune, rencontres plus fréquentes, ... ». Il regrette de lire cette phrase car il a été voté que les Conseils de Régions ne seraient pas institutionnalisés, notamment concernant trésorerie commune.

France Wolf (BN) : certains Conseils de Régions ont des trésoreries communes, cela ne signifie pas « institutionnalisation ».

Alain Mazzier (39) : il est tout de même gênant que cette phrase apparaisse dans le rapport d'activité.
France Wolf (BN) : en convient.

Thierry Machet (18) : concernant les sociétaires membres, il semble que la région Centre n'en compte aucun. Quelle est la répartition géographique des sociétaires membres ?

Cyrille Petion (mandataire Gestion du système d'information) : la répartition apparaît dans GAEL : dans l'onglet Statistiques, sur « historiques des membres », il y a une carte de France avec la répartition par départements.

France Wolf (BN) : 2017 est une année « blanche » pour les antennes, la communication aux sociétaires membres est assurée par le national mais les Délégués bénévoles de la Mutuelle des motards ont la liste des concernés et les joignent pour les inviter à découvrir la FFMC.

Daniel Gargaud (23) : il faudrait que la FFMC se penche sur les problèmes de finances des antennes en création ou re-création car ne trouve pas normal d'avoir dû avancer des frais.

Norbert Cabrol (mandataire Sites antennes) : pour cela, les antennes nouvellement créées peuvent s'adresser aux antennes marraines.

Daniel Gargaud (23) : en effet, il remercie d'ailleurs l'antenne 87 qui lui a prêté main forte.

France Wolf (BN) : il existe par ailleurs un fond de solidarité des antennes, il suffit de demander à Vanessa sur validation du BN pour pouvoir en bénéficier.

Patrick Robinne (37) : c'est sa première participation aux Assises. Les discours sont très beaux, mais éloignés du motard de la rue qui ne ressent pas du tout les choses de la même façon au regard des multiples mesures.

France Wolf (BN) : rappelle qu'il s'agit là d'un rapport oral. En revanche, le rapport écrit entre dans les détails.

Marc Bertrand (SN) : rappelle que si la FFMC n'existait pas, la situation serait pire. Il ne faut pas oublier que certaines mesures ont été amoindries par rapport à ce qui était prévu. Et que d'autres mesures n'ont pas vu le jour grâce à la FFMC : plaques d'immatriculation à l'avant de la moto souhaitée par les autorités depuis 2008. Le plus grand risque aujourd'hui est de ne plus avoir le droit de circuler, nous devons donc nous mobiliser.

Nicolas Neumann (67) : un fonds de solidarité est-il prévu ?

France Wolf (BN) : le sujet a déjà été traité.

Laurent Bosio (06) : se dit choqué que la plaque d'immatriculation nouveau format soit une fatalité. L'antenne 06 a demandé une date nationale de manifestation, en vain. Il se demande où est l'unité.

France Wolf (BN) : rappelle que cela a été discuté en Conseil de Régions, et que la période a été fixée, avec un point d'orgue les 13 et 14 mai. Le vrai sujet n'est pas celui des plaques, mais plutôt celui des ZCR qui sont des interdictions de rouler.

Philippe de la Montluel (FFMC Loisirs) : il y a un an, tout ce qui concernait le licenciement de Nathanaël Gagnaire était secret, il est donc surpris d'entendre parler aujourd'hui de l'assignation qu'il a faite à l'encontre de la FFMC.

Fabien Delrot (BN) : passe la parole à Mathilde Grivois, avocate de la FFMC.

Mathilde Grivois (avocate de la FFMC) : un accord, incluant une clause de confidentialité, a été conclu entre Nathanaël Gagnaire et la FFMC. Nathanaël Gagnaire a assigné la FFMC devant le Tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny pour non-respect de cette clause. La FFMC a soulevé l'incompétence du TGI au profit du Conseil de Prud'hommes de Bobigny. Cette question a été plaidée et une décision est attendue pour le 13 juin 2017.

Jean-Philippe Freysselinas (40) : indique qu'en effet certains membres du BN ont fait des publications sur Facebook à ce sujet.

Mathilde Grivois (avocate de la FFMC) : rappelle que Nathanaël Gagnaire avait en tout premier lieu indiqué par mailing qu'il était licencié et demandait à ses lecteurs de le contacter par téléphone pour en savoir plus. Ce qui implique le non-respect de cet accord de confidentialité.

France Wolf (BN) : réprecise qu'il s'agit d'une attaque contre la FFMC et non contre le BN.

Bernard Daguet (90) : certes, le sujet des ZCR est important. Mais il est difficile d'en convaincre le motard Lambda qui ne se sent pas concerné dans sa région, et de trouver les bons arguments.

France Wolf (BN) : le BN est conscient de cette difficulté, mais il est essentiel d'être sur le terrain pour parvenir à convaincre les motards, car nous devons nous battre pour conserver le droit de circuler.

Marc Bertrand (SN) : rappelle que le sujet du format des plaques remonte à 5 ans. Les décrets émanent des pouvoirs publics, nous ne pouvons faire que de la résistance. Résistance utile puisqu'elle nous a évité d'avoir des plaques aussi grandes que celles des MP3, et de porter une plaque à l'avant du véhicule.

France Wolf (BN) : rappelle également que les motards peuvent toujours écrire à leur député.

Jacques Barac (30) : a vu écrit que les dernières manifestations rassemblaient 7 000 motards sur l'ensemble du territoire français. 7 000 motards, c'est peu, il aurait mieux valu ne pas indiquer de chiffres. D'autre part, il demande quelle est la différence entre TGI et Prud'hommes.

Mathilde Grivois (avocate de la FFMC) : le conseil des Prud'hommes a compétence exclusive pour régler des litiges entre employeurs et salariés. Le TGI a une compétence générale pour les autres litiges sauf certains qui sont de la compétence de juridictions spécialisées.

Jean-Marc Sénéchal (34) : évoque la même difficulté que la 90 à convaincre les motards de combattre les ZCR. Il fait part de son idée d'action qui consiste à fixer d'immenses plaques d'immatriculation sur les motos.

Philippe Stoppacher (13) : regrette que certains focalisent sur des épiphénomènes que sont les plaques, les gants, alors qu'on veut par ailleurs nous empêcher de circuler. Nous devons nous concentrer sur les vrais problèmes. D'autre part, concernant Nathanaël Gagnaire qui attaque la FFMC, cela signifie qu'il VOUS réclame de l'argent, à vous, militants.

II. Présentation du rapport financier 2016

Richard Esposito, Trésorier et Fabrice Vidal, Mandataire finances présentent le rapport financier (Cf. annexe)

Questions de la salle :

Francis Compère (79) : constate à la lecture du bilan, une augmentation des salaires et traitement entre 2015 et 2016, alors qu'il est fait état d'une baisse dans le rapport financier. Il attend des explications.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : rassure son auditoire en disant que les comptes ont été réalisés par un cabinet d'expertise comptable. La ligne traitement et salaires comprend à la fois des salaires, des cotisations sociales, et des congés payés, ce qui explique une augmentation du montant global bien que les salaires distribués aient enregistré une baisse.

Francis Compère (79) : constate également une hausse des frais de déplacement, et en demande les raisons.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : rappelle que les membres du BN sont passés de 5 à 9, puis 7.

Richard Esposito (BN) : rappelle que les frais de déplacements ne concernent pas que les membres du BN mais également les frais des antennes liés aux réunions nationales. Et que les frais sont également visés par le cabinet comptable.

France Wolf (BN) : chacun peut demander un éclairage mais ne peut en aucun cas dire que la présentation faite est mensongère.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : admet que les présentations sont peut-être trop synthétiques, mais ne peut accepter qu'on le soupçonne de mauvaise foi.

Isabelle Desmoulin (60) : suppose que les comptes ne sont pas détaillés pour éviter d'avoir des questions en retour, notamment en ce qui concerne les frais de JTI, d'Assises, etc...

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : les comptes ont été fait selon les règles comptables françaises. Si cela est vraiment souhaité, la présentation pourra éventuellement être modifiée l'an prochain.

Valérie Chapuis (37) : indique que 2 lignes portent le même nom « congrès et manifestations ». Si on les additionne, il y a vraiment une baisse. Par ailleurs, demande ce que comprennent les charges de copropriété.

Richard Esposito (BN) : il s'agit des impôts locaux, du chauffage et du ménage.

Valérie Chapuis (37) : s'étonne de voir les charges de salaires augmenter alors que Nathanaël Gagnaire est parti en cours d'année, et que le SN n'était pas encore recomposé.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : cela est dû au paiement des congés.

Nicole Barbaroux (06) : Quid de la gestion des ressources humaines ?

Philippe de la Montluel (FFMC Loisirs) : les provisions pour Nathanaël Gagnaire sont-elles suffisantes ?

Richard Esposito (BN) : les provisions ont été faites à hauteur de 50 % de la somme demandée, oui cela semble suffisant.

Francis Compère (79) : ne comprend pas pourquoi des charges de 2015 ont été imputées en 2016.

Jean-Yves Martignon (57) : aimerait savoir quelles antennes sont en hausse / en baisse en nombre d'adhésions.

France Wolf (BN) : un mail sera adressé prochainement aux antennes à ce sujet, le but étant de préparer une présentation pour les JTI.

Sophie Brunette (22) : rappelle que les membres du BN sont bénévoles élus par l'assemblée générale, et qu'il est normal de les rembourser de leurs frais de déplacements. A du mal à entendre des propos suspicieux à leur encontre, et proposent à ceux qui les critiquent, de présenter leur candidature au BN.

Fabien Delrot (BN) : le BN et ses mandataires sont tout à fait disposés à répondre aux questions techniques. En revanche, il ne cherchera pas à convaincre ceux qui critiquent quoi qu'on dise, ce serait peine perdue.

Valérie Chapuis (37) : demander des explications ne signifie pas être suspicieux.

Henri de Vogüé (mandataire stratégie de communication) : admet que la communication financière peut être améliorée. En revanche, les comptes ont été établis par un expert-comptable et validés par les vérificateurs aux comptes élus par l'assemblée générale.

Valérie Chapuis (37) : y a-t-il eu des devis comparatifs concernant l'ERJ ? Le coût des formateurs semble exorbitant.

Richard Esposito (BN) : les coûts de formation comprennent les prestations des formateurs, mais également l'hébergement, les repas. De plus, pour rappel, cela comprend deux sessions de deux week-ends complets.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : sur les factures, les charges liées à l'enseignement et les déplacements ne sont pas séparées, cela devra être fait à l'avenir.

Frédéric Roy (89) : il ne s'agit pas de suspicion mais de vigilance. Les questions sont posées à bon escient pour éviter tout risque de déviance. Par ailleurs, il demande pourquoi le nombre d'adhésions diminue alors que les recettes augmentent.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : toutes les cotisations ne sont pas à la même valeur. Exemple : cotisations Bol d'Or.

Franck Clouzet (45) : quand parlons-nous de moto ?

Thierry Drouard (84) : demande pourquoi il n'y a eu de mise en concurrence sur la formation des intervenants ERJ.

Marc Bertrand (SN) : rappelle que la formation ERJ d'un militant coûte 500 €. La FFMC nationale demande la participation de l'antenne à hauteur de 100 € minimum par personne qu'elle envoie en formation.

France Wolf (BN) : au départ, d'autres organismes de formation ont été contactés. Toutefois, nous avons notre propre organe de formation, l'AFDM qui a construit le programme ERJ. De plus, les autres organismes ont présenté des devis 4 fois plus élevés.

Marc Leblanc (vérificateur aux comptes) : rappelle la genèse d'ERJ avec la structure, et que la prestation de formation est en parfaite adéquation avec les besoins du mouvement.

PAUSE

III. Présentation des budgets prévisionnels 2017 et 2018

Fabrice Vidal, mandataire « finances » présente les budgets prévisionnels (Cf. annexe)

Questions de la salle :

Francis Compère (79) : demande si le poste d'un Délégué général (DG) a été prévu.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : non, cela n'a pas été prévu.

Hervé Eichenbaum (66) : demande quel nombre d'adhérents a été pris comme base pour les budgets prévisionnels.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : l'hypothèse retenue est celle d'un nombre d'adhérents stable.

Jean-Marc Plana (31) : ne voit pas de ligne budgétaire pour du matériel informatique

Richard Esposito (BN) : la priorité a été donnée au recrutement d'un(e) juriste. C'est en tout cas le choix qui a été fait dans la rédaction du prévisionnel. Le budget ne nous permet pas de cumuler embauche et remplacement du matériel informatique.

Alain Mazzier (39) : trouve qu'il est dommage de ne pas prendre comme hypothèse un nombre d'adhésions en hausse, hausse liée aux sociétaires membres. L'antenne 39 est plutôt optimiste sur le sujet.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : selon le principe de prudence, cela n'a pas été pris en considération.

Frédéric Launes (24) : demande pourquoi la FFMC ne ferait pas appel à des avocats bénévoles.

Fabien Delrot (BN) : la FFMC dispose déjà d'un réseau d'avocats bénévoles qui répondent quand ils le peuvent. Il faut faire en fonction de nos besoins et possibilités.

Philippe Stoppacher (13) : demande des éclaircissements sur le déménagement du SN. S'agit-il d'un changement d'adresse ou d'un déménagement interne au bâtiment ?

France Wolf (BN) : répond qu'il s'agit juste d'un déménagement à l'intérieur des mêmes locaux.

Guillaume Chocteau (AMDM) : demande pourquoi nous avons besoin d'un(e) juriste. Cela a un coût, il serait bien d'identifier plus clairement nos besoins, nous trouverons ensuite la solution.

Etienne Aka (34) : demande si la cotisation FEMA est basée sur le nombre d'adhérents ou de cotisants.

France Wolf (BN) : répond qu'elle est basée sur le nombre de cotisants, ne tient donc pas compte des sociétaires membres.

Patrick Robinne (37) : quid du budget communication ? Il précise qu'il est surpris de n'avoir rien vu sur Facebook concernant les Assises.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : explique qu'il faut regarder sur les lignes de dépenses.

Henri de Vogüé (mandataire stratégie de communication) : rappelle que le SN est (presque) au complet depuis peu et que le travail de communication reprend son cours.

Valérie Chapuis (37) : fait remarquer que le SN a déjà déménagé en 2014, un nouveau déménagement va représenter des frais importants. D'autre part, si le matériel informatique est renouvelé, cela n'aura pas d'incidence sur les charges puisque cela passe en immobilisations.

Richard Esposito (BN) : le déménagement n'est pas de notre fait, il fait suite à la réduction de surface devenue nécessaire pour Moto Magazine dans le cadre de son redressement. Les Editions feront donc leur affaire des coûts engendrés par ce déménagement.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : quant au matériel informatique, cela a une incidence sur les charges, au niveau des Dotations aux provisions (DAP). Un renouvellement progressif du matériel informatique est prévu. D'autre part, les aménagements payés pour les bureaux actuels du SN sont perdus, cela passera en charge.

Richard Esposito (BN) : en compensation, nous n'aurons pas de dépenses pour les aménagements des futurs bureaux du SN.

Frédéric Roy (89) : trouve indispensable le remplacement du matériel informatique qui deviendra rapidement obsolète. Il faudrait notamment prévoir un budget pour un site web, plutôt que d'augmenter les dépenses en frais de déplacements.

Richard Esposito (BN) : un site internet internet coûte deux fois plus cher que les frais de déplacements actuels. Et parmi ces frais, il y a des remboursements faits aux antennes lorsqu'elles se déplacent, il ne s'agit pas uniquement des frais du BN.

Henri de Vogüé (mandataire stratégie de communication) : rappelle qu'il a été indiqué lors des JTI qu'un chantier serait mis en place sur le site internet en 2018.

Valérie Chapuis (37) : regrette de ne pas avoir eu connaissance des prévisionnels avant les Assises.

Fabien Delrot (BN) : dit que cela sera fait l'an prochain.

IV. Intervention des vérificateurs aux comptes :

Bruno Desrumaux (Vérificateur aux comptes) présente ses conclusions :

« D'après les documents transmis par le BN, SN et la Trésorerie, je déclare les comptes 2016 conformes aux règles des procédures, sincères et véritables. Et approuve le vote favorable du quitus. »

Il ajoute 3 observations :

- Une dotation inscrite sur l'exercice 2016 alors que la perte ne sera effective qu'en 2017 (liquidation de l'AFDM Pro)
- Une provision pour litiges a été provisionnée en 2016 (NG), alors que le litige est né en 2017. Bruno Desrumaux n'aurait pas provisionné, mais porté l'inscription en annexe du bilan.
- Les heures de bénévolat n'ont pas été valorisées.

Marc Leblanc (Vérificateur aux comptes) présente ses conclusions qui seront transmises par la suite à chacune des antennes. Les antennes suivantes n'ont pas rendu leurs comptes et ne peuvent donc voter si elles sont présentes : 05, 38, 51, 65, 80. La FFMC 18 est citée par erreur, le BN lui présente ses excuses et précise qu'elle peut voter.

- Vote des résolutions
- Quorum

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si le tiers des antennes ou structures à jour de cotisation sont représentées par au moins un délégué.

Au 3 juin 2017, la FFMC compte 81 antennes, 3 structures et 1 association adhérente à jour de cotisations. Le quorum est donc fixé à 29 antennes et structures représentées par au moins un délégué.

La feuille d'émargement atteste que sont présentes :

- 70 antennes
- 3 structures
- 1 association adhérente

Le quorum est atteint.

- Modalités de vote

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut être demandé par un délégué ou un membre du Bureau national.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité absolue (la moitié des voix plus une) des membres présents ou représentés, comptabilisés en fonction du nombre de bulletins distribués.

- Nombre de bulletins distribués : 181

- Désignation de deux scrutateurs : Henri Chappert (66) et Olivier Vedrenne (91)
- Vote des résolutions à l'ordre du jour

Résolution n°1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités annuel du Bureau national, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Pour : 136

Contre : 31

Abstention : 7

La résolution est approuvée.

Résolution n°2

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier annuel du Bureau national, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

Pour : 136

Contre : 31

Abstention : 11

La résolution est approuvée.

Résolution n°3

L'assemblée générale donne quitus au Bureau national de sa gestion de l'exercice.

Pour : 139

Contre : 36

Abstention : 4

La résolution est approuvée.

Résolution n°4

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des budgets prévisionnels 2017 et 2018, approuve lesdits budgets.

Pour : 128

Contre : 29

Abstention : 23

La résolution est approuvée.

Résolution n°5

L'assemblée générale, sur proposition du Bureau national, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 49 €, au compte report à nouveau.

Pour : 162

Contre : 1

Abstention : 17

La résolution est approuvée.

V. Présentation visuelle des candidats au Bureau national et aux postes de vérificateurs aux comptes

S'il existe des candidatures spontanées, les candidats sont priés de se faire connaître.

Présentation visuelle des candidats :

Fabien Delrot, Richard Esposito, Frédy Guilbert pour le BN.

Bruno Desrumaux et Marc Leblanc pour les vérificateurs aux comptes. Précision est donnée que Bruno Desrumaux ne sera pas présent physiquement lundi matin lors des élections.

Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2017

- Vote des résolutions

Présentation des résolutions, débats, votes

Richard Esposito (BN) présente la résolution n° 6 portant sur l'augmentation de l'adhésion annuelle pour les personnes physiques, ainsi que l'argumentaire (Cf. annexe)

Questions de la salle :

Nathalie Massé (30) : craint que l'augmentation du montant des adhésions fasse diminuer le nombre d'adhérents.

Richard Esposito (BN) : ne pense pas qu'une augmentation de 3 € par an puisse freiner la volonté d'adhérer, d'autant que la cotisation FFMC reste basse par rapport à celles d'autres associations.

Stefany Convent (30) : indique que l'augmentation proposée de l'adhésion est de 7 %, augmentation nettement supérieure à l'augmentation annuelle du SMIC.

Fabien Delrot (BN) : rappelle qu'on parle là d'une augmentation de 0,25 € par mois. De plus, le débat a déjà eu lieu en Conseils de Régions où la grande majorité s'est montrée favorable à cette augmentation.

Philippe Stoppacher (13) : rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 5 ans, une augmentation de 3€ n'est donc pas grand-chose, et ce n'est pas ça qui risque de faire fuir les adhérents.

Alain Mazzier (39) : indique que son antenne a fait le forcing pour passer de 34 à 200 adhésions, et si l'ensemble des antennes avait plus d'adhérents, la question ne se poserait pas de savoir si nous augmentons ou non la cotisation.

France Wolf (BN) : invite la FFMC 39 à partager ses pratiques avec les antennes qui auraient plus de difficultés. Mais aujourd'hui, l'augmentation de la cotisation est nécessaire pour la pérennité des salaires et du fonctionnement général de la FFMC car le nombre global d'adhérents n'augmente pas actuellement.

Frédéric Pierret (54) : précise que son antenne proposera aux adhérents en difficultés financières de prendre à sa charge l'augmentation de 3€.

Henri de Vogüé (mandataire stratégie de communication) : indique que la FFMC grandit en intégrant plus d'antennes parmi lesquelles la 973 et la 974, en s'impliquant dans les commissions techniques et étatiques. Cela a un coût. La question se pose de savoir vers quel périmètre nous voulons aller.

Jean-Marc Plana (31) : déclare que d'une part une augmentation de 3€ n'est pas significative. D'autre part, les sociétaires membres représentent des adhérents potentiels, ce qui pourra aider la FFMC à couvrir les besoins en informatique et communication. Par ailleurs, il faut être présents sur les gros événements.

14/25

Kenny Chen-Tung (973) : indique que l'inflation n'est pas liée au fonctionnement ni au mode de travail du BN. Il serait plus logique de se révolter contre l'augmentation du coût de la vie, ou de proposer des solutions pour augmenter les revenus de la FFFMC.

Nicole Barbaroux (06) : rappelle que l'augmentation a déjà été proposée et refusée l'an dernier car cela représentait une augmentation de 7,6 % par rapport à un taux d'inflation de 1 %. En Conseils de Régions, certaines antennes ont voté contre. Il aurait mieux valu proposer une augmentation d'1€ par an.

France Wolf (BN) : rappelle qu'en Conseils de Régions, une majorité des antennes s'est montrée favorable à une augmentation de 3€. Si cela est trop élevé, une augmentation d'1 € est envisageable.

Jean-Denis Cornillot (PPC) : déclare que 39€ c'est beaucoup pour les gens qui ne connaissent pas la FFMC. Et cela sera trop pour attirer les jeunes.

Aurélien Ferrandiz (77) : indique que 3€ d'augmentation par an, ce n'est pas grand-chose au regard d'une association qui fait un tel travail et qui compte des salariés.

Marc Leblanc (84 et vérificateur aux comptes) : rappelle que l'idée d'une augmentation de la cotisation n'est pas nouvelle. Le débat est certes délicat en cette période économique difficile. Mais les cotisations sont des ressources pour la FFMC, pour les antennes et le National. Si la cotisation était de 10€, nous aurions bien plus d'adhérents, mais cela n'est pas notre façon de voir les choses.

Fabrice Vidal (mandataire gestion et finance) : indique avoir entendu qu'on pouvait puiser dans nos réserves. Cela est à éviter. Les réserves permettent une pérennité de l'association en cas de coup dur. Nous devons mettre les moyens à hauteur de nos ambitions. La mise en œuvre d'un site internet, l'embauche d'un juriste, tout cela a un coût.

Roger Boiron (04) : se déclare favorable à une augmentation, mais pas de cette façon. Il faudrait d'abord trouver des sites moins chers pour les Assises.

Christian Allaume (71) : rappelle que cela a été discuté en Conseil de Région Rhône Alpes Auvergne, et que depuis lors les adhérents ont reçu les informations.

Benoît Delemotte (59) : affirme que celui qui ne veut pas mettre 42€ pour une cotisation annuelle ne mettrait pas non plus 39€.

Marc Bertrand (SN) : rappelle que notre souhait est d'être indépendants. Il s'agit donc de trouver des ressources en interne pour s'autofinancer.

Francis Cervellin (BN) présente la résolution n° 7 portant sur l'augmentation de l'adhésion antennes, ainsi que l'argumentaire (Cf. annexe)

Questions de la salle :

Marc Leblanc (84 et vérificateur aux comptes) : demande quel montant supplémentaire cette augmentation représente-t-elle pour le national.

Francis Cervellin (BN) : indique qu'à nombre d'adhérents identique, cela représentera une diminution de 500 € pour le national.

Alain Mazzier (39) : craint que les statuts des antennes viennent à être modifiés par avoir un nombre de représentants proportionnel à leur cotisation.

Francis Cervellin (BN) : rappelle que c'est l'AG qui statue pour modifier éventuellement le nombre de représentants.

Céline Aubrun (89) : pense que c'est une bonne chose de faire payer les antennes en fonction de leur nombre d'adhérents. Demande à quelle date est considéré ce nombre d'adhérent car des adhésions sont prises tout au long de l'année.

Francis Cervellin (BN) : le nombre d'adhérents pris en considération est celui du 31 décembre de l'année précédente.

José Aznar (13) : souligne le caractère solidaire de la résolution, ce qui semble normal pour une association qui se réclame de l'économie sociale et solidaire.

Marie-Jo Tabar (PPC) : informe l'assemblée que l'antenne PPC est complètement d'accord avec cette proposition de résolution, par solidarité avec les petites antennes, et bien qu'étant la plus grosse antenne.

Nicole Barbaroux (06) : informe que son antenne y est tout à fait favorable également. Alerte toutefois sur le risque que par la suite, les antennes cotisant le plus aient davantage de voix que les autres.

Jean-Yves Martignon (57) : déclare que ce qui le gêne, c'est que certaines antennes aient des ressources inférieures à 500€, et propose une cotisation à 0,40€ par adhérent.

Gilles Palazot (GMC) : demande si les associations adhérentes sont également concernées par les augmentations de cotisations.

France Wolf (BN) : répond que cela n'a pas été discuté, que cela pourrait être éventuellement prévu l'an prochain. Si propositions, les remonter au BN.

Valérie Chapuis (37) : veut revoir le calcul car il lui semble compliqué et pourrait être simplifié.

France Wolf (BN) : signale que tout cela a été vu en Conseil de Région, il est donc dommage de ne pas y avoir participé et fait des propositions.

Francis Compère (79) : signale la difficulté financière que cela peut représenter pour certaines antennes de faire venir 3 représentants. Il faudrait trouver le moyen de ne pas pénaliser en nombre de voix celles qui ne viennent qu'avec 1 ou 2 représentants par soucis d'économies.

France Wolf (BN) : prend note de cette question et demande à l'antenne 79 de l'envoyer par écrit au BN, pour discussion en conseils de régions. Pour rappel, les résolutions résultent des débats menés en conseils de régions.

Michel Laurent (69) : rappelle que le fait d'avoir 3 représentants par antenne est une option politique, de façon à éviter de laisser le pouvoir aux coordinateurs.

Kenny Chen-Tung (973) : a entendu parler de l'entrée prochaine de la Guadeloupe, et demande pourquoi l'antenne de Guyane n'en a pas été informée, elle pourrait la parrainer. Et quid d'un Conseil de Région Antilles-Guyane ?

France Wolf (BN) : informe qu'une liste de discussion ultra-marine est en projet. Quant à la venue prochaine de la Guadeloupe, l'info est toute récente.

Erik Coquereau (69) présente la résolution n° 8 portant sur la dématérialisation de la carte d'adhérent, ainsi que l'argumentaire (Cf. annexe).

Questions de la salle :

Béatrice Martel (43) : précise que le travail a été fait dans son Conseil de Région (Rhône-Alpes Auvergne). Cela permet une économie substantielle.

Valérie Chapuis (37) : cela lui semble un bon point car représente une économie importante. Propose que le National envoie les cartes à chacune des antennes qui les redistribuera à ses adhérents.

Henri de Vogüé (mandataire stratégie de communication) : indique que l'adhérent pourra imprimer sa propre carte s'il le souhaite, ou demander à son antenne de le faire pour lui, sachant que cela sera également possible à partir de GAEL.

France Wolf (BN) : rappelle que cette dématérialisation fera l'objet d'un test durant 1 an.

Marc Leblanc (84 et vérificateur aux comptes) : précise que cela ne représente pas une économie mais un transfert de charges tel que le coût de l'électricité pour imprimer.

Henri de Vogüé (mandataire stratégie de communication) : rappelle que ce projet de résolution laisse le choix entre format papier ou électronique, à imprimer soi-même ou par l'antenne.

Christian Allaume (71) : indique que son antenne votera contre car la carte papier est quelque chose d'important et qu'il serait préférable de pouvoir cocher une case « je choisis de recevoir ma carte papier » quitte à payer l'affranchissement.

Yann Rouvery (33) : pense qu'il est souhaitable que les cartes plastifiées puissent continuer d'être faites par le SN pour ceux qui le veulent.

Henri de Vogüé (mandataire stratégie de communication) : fait remarquer que l'impression des cartes plastifiées est un travail énorme et rébarbatif pour le SN. De plus, ceux qui la souhaitent peuvent se rapprocher de leur antenne.

France Wolf (BN) : indique que les militants seront consultés lors d'un bilan à fin 2018. Si cela pose des difficultés à l'usage, il sera toujours possible de revenir à l'ancienne formule.

Jean-Marc Laulan (40) : propose l'idée d'un QR-code qui permette l'identification facile de l'adhérent.

Bernard Frayssinhes (13) : rappelle que les anciens n'avaient pas de carte, cela ne les a pas empêchés d'avoir une fédé solidaire. A l'époque le signe d'appartenance était le tee-shirt. Rappelle l'importance des choses.

Sylvie Delrot (73) : indique que le Conseil de Région Rhône-Alpes Auvergne s'est posé des questions de fond par rapport à cette dématérialisation, notamment :

- celle de laisser le choix du format : papier ou numérique
- celle de savoir ce que la dématérialisation pouvait apporter d'autre qu'une économie

Nicolas Neumann (67) : demande comment il est possible d'imprimer chez soi une carte plastifiée.

Henri de Vogüé (mandataire stratégie de communication) : explique que l'impression pourra se faire soit de chez soi, soit sur papier simple ou cartonné, soit par l'antenne sur papier plastifié ou non, soit visualisable sur smartphone. A chacun de faire son choix. La proposition peut également être faite par l'antenne d'inviter ses adhérents à venir en antenne pour avoir une carte plastifiée.

François Bougis (42) : signale que l'appli smartphone de la FFMC 42 offre déjà la possibilité d'accéder à sa carte d'adhérent.

Le débat est clos, il est ensuite procédé aux votes.

- Quorum

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si le tiers des antennes ou structures à jour de cotisation sont représentées par au moins un délégué.

Au 4 juin 2017, la FFMC compte 81 antennes, 3 structures et 1 association adhérente à jour de cotisations.

Le quorum est donc fixé à 29 antennes et structures représentées par au moins un délégué.

La feuille d'émargement atteste que sont présentes :

- 70 antennes
- 3 structures
- 1 association adhérente

Le quorum est atteint.

- Modalités de vote

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut être demandé par un délégué ou un membre du Bureau national.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité absolue (la moitié des voix plus une) des membres présents ou représentés, comptabilisés en fonction du nombre de bulletins distribués.

- Nombre de bulletins distribués : 179
- Désignation de deux scrutateurs : Henri Chappert (66) et Didier Chartier (26/07)
- Vote des résolutions à l'ordre du jour

Résolution n° 6

L'assemblée générale valide la hausse du montant de l'adhésion annuelle des personnes physiques qui passe de 39 € à 42 € à compter de l'exercice 2018. La répartition 1/3 – 2/3 des cotisations entre antennes et national ne change pas.

Pour : 98

Contre : 70

Abstention : 6

La résolution est approuvée.

Résolution n° 7

L'assemblée générale valide la hausse du montant de l'adhésion antenne qui fait l'objet du tarif dégressif suivant à compter de l'exercice 2018 :

- 1,00 € / adhérent jusqu'au 90^{ème}
- 90,00 € / antenne
+ 0,40 € / adhérent jusqu'au 200^{ème}
- 90,00 € / antenne
+ 0,40 € / adhérent jusqu'au 200^{ème}

+ 0,30 € / adhérent du 201^{ème} au 300^{ème}

- 90,00 € / antenne
- + 0,40 € / adhérent jusqu'au 200^{ème}
- + 0,30 € / adhérent du 201^{ème} au 300^{ème}
- + 0,20 € / adhérent à partir du 301^{ème}

Pour : 155

Contre : 15

Abstention : 3

La résolution est approuvée.

Résolution n° 8

L'assemblée générale valide la transmission de la carte d'adhérent sous format électronique à compter de l'exercice 2018.

La version imprimable sera incluse dans le mail envoyé à l'adhérent (ou par courrier pour les adhérents n'ayant pas internet).

Pour : 141

Contre : 23

Abstention : 9

La résolution est approuvée.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

VI. Débat actus FFMC :

- Fil rouge (Eric Thiollier) :
Présentation par Aline Delhaye (Motorcycling matters) et Eric Thiollier (mandataire FEMA) des 3 thèmes qui seront développés ensuite en tables rondes : environnement, mobilité, nouvelles technologies et pratique du 2RM.

Intervenants : Stéphane Espié (IFSTTAR), Bertrand-Olivier Ducreux (ADEME) et Christelle Raibaut (AMDM)

Cf. annexes

VII. Travail en tables rondes animé par le Bureau National

- Sur les 3 thèmes suivants :
 - Environnement : animé par Christelle Robert et Pierre-Henri Marchand (BN)
 - Mobilité : animé par Fabien Delrot et Frédy Guilbert (BN)
 - Nouvelles technologies et pratique du 2RM : animé par Richard Esposito et Francis Cervellin (BN)

A 17h s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Association pour la formation des motards (AFDM).

A 17h30 s'est tenue l'Assemblée Générale de la FFMC Loisirs.

Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2017

VIII. Présentation des rapports des tables rondes

- Table ronde « Environnement »

Rapporteur : Sophie Brunette (22) : Cf. compte-rendu en annexe.

- Table ronde « Mobilité »

Rapporteur : Didier Renoux (SN) : Cf. compte-rendu en annexe.

- Table ronde « Nouvelles technologies et pratique du 2RM »

Rapporteur : Céline Aubrun (89) : Cf. compte-rendu en annexe.

- Vote des résolutions

- Quorum

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si le tiers des membres disposant du droit de vote sont représentés par au moins un délégué.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si le tiers des antennes ou structures à jour de cotisation sont représentées par au moins un délégué.

Au 5 juin 2017, la FFMC compte 81 antennes, 3 structures et 1 association adhérente à jour de cotisations. Le quorum est donc fixé à 29 antennes et structures représentées par au moins un délégué.

La feuille d'émargement atteste que sont présentes :

- 70 antennes
- 3 structures
- 1 association adhérente

Le quorum est atteint.

- Modalités de vote

Lors des élections des membres du Bureau National et des vérificateurs aux comptes, l'assemblée générale ordinaire statue à la majorité simple des membres présents ou représentés, comptabilisés en fonction du nombre de bulletins distribués.

- Nombre de bulletins distribués : 171
- Désignation de deux scrutateurs : Henri Chappert (66) et Didier Chartier (26/07)
- Vote des résolutions à l'ordre du jour

IX. Election des vérificateurs aux comptes

Présentent leur candidature aux postes de vérificateurs aux comptes :

- Marc Leblanc
- Bruno Desrumaux (non présent physiquement)

Résolution n° 9

L'assemblée générale nomme Marc Leblanc vérificateur aux comptes jusqu'à l'assemblée générale 2018 et le charge de faire un rapport sur les comptes 2017 de la fédération et de ses antennes.

Pour : 144

Contre : 1

Abstention : 0

Marc Leblanc est élu.

7

Résolution n° 10

L'assemblée générale nomme Bruno Desrumaux vérificateur aux comptes jusqu'à l'assemblée générale 2018 et le charge de faire un rapport sur les comptes 2017 de la fédération et de ses antennes.

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 0

Bruno Desrumaux est élu.

X. Élection des membres du Bureau national.

Mandats arrivant à échéance, demandes de renouvellement par Fabien Delrot, Richard Esposito et Frédy Guilbert.

Candidature spontanée : Michel Ecochard (01) qui a le soutien de son antenne.

Au total, 5 postes sont à pourvoir :

- 3 mandats de 3 ans,
- 1 mandat de 2 ans,
- 1 mandat d'1 an

Chaque candidat présente son parcours et son projet à l'assemblée.

Résolution n° 11

L'assemblée générale élit Fabien Delrot au Bureau National.

Pour : 145

Contre : 3

Abstention : 2

Fabien Delrot est élu.

Résolution n° 12

L'assemblée générale élit Michel Ecochard au Bureau National.

Pour : 147

Contre : 3

Abstention : 1

Michel Ecochard est élu.

Résolution n° 13

L'assemblée générale élit Richard Esposito au Bureau National.

Pour : 120

Contre : 13

Abstention : 17

Richard Esposito est élu.

Résolution n° 14

L'assemblée générale élit Frédy Guilbert au Bureau National.

Pour : 130

Contre : 12

Abstention : 10

Frédy Guilbert est élu.

Résolution n° 15

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de mise en œuvre, de publicité ou autres, résultant des résolutions votées.

Pour : 146

Contre : 3

Abstention : 2

La résolution est approuvée.

Remerciements :

Le Bureau National remercie chaleureusement la FFMC 85 pour l'organisation impeccable, ainsi que son mandataire logistique Assises et JTI, Nicolas Garand (34) qui s'est dépensé sans compter. Le Centre et ses personnels sont remerciés pour leur accueil et leur disponibilité. Nadine Le Boedec (56) et la Mutuelle des Motards sont remerciées également pour l'aide apportée, notamment à Vanessa Lebrun pour les inscriptions et enfin, merci à tous les intervenants sur toutes les réunions, interventions en plénière et groupes de travail pour leur disponibilité et la qualité de leur intervention. Un mention spéciale à la 44 pour la logistique liée au prêt de la moto Zéro et à l'AFDM pour les essais.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire